

MANDAT DE PRELEVEMENT S.E.P.A.

Référence unique du mandat :

RUM :

Cadre réservé à l'Administration

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **TRESOR PUBLIC** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **TRESOR PUBLIC**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR64ZZZ8339CD

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

TRESOR PUBLIC

Bénéficiaire

MAIRIE DE COULOGNE

Service Cantine / Garderie

PLACE DE LA MAIRIE

62137 COULOGNE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Clé IBAN

Code Banque

Code Guichet

Numéro de Compte

Clé RIB

B I C

NOM ET ADRESSE DE LA BANQUE :

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :



**MERCI DE JOINDRE A CE MANDAT
VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**
(au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le **TRESOR PUBLIC**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec le **TRESOR PUBLIC**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.